



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D3 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély - Avenant N° 1

Date de convocation : 6 décembre 2019

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 3 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » - Avenant N° 1

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le 23 mai 2019, le Conseil municipal approuvait la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély autorisant le versement d'une subvention de 80 000 € à l'association, au titre de l'année 2019, dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet décliné selon les axes suivants :

- développer et définir tout projet culturel, artistiques (créations, résidences, conférences, recherches, actions éducatives, actions expérimentale...), économique et architectural (maintien en l'état et réhabilitation du patrimoine) visant le rayonnement du site sur le territoire mais aussi à l'international ;
- initier, développer et coordonner la recherche sur l'histoire et l'architecture du monument dans le cadre de partenariats avec le milieu universitaire ;
- favoriser l'ouverture et la médiation du site en direction d'un large public par la mise en oeuvre d'outils et d'activités innovantes et le développement d'actions en faveur de l'éducation artistique ;
- faciliter l'appropriation du projet par les partenaires, les acteurs culturels, de l'éducation, associatifs, économiques et les habitants ;
- inscrire l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély dans les réseaux nationaux européens et internationaux (Centre Culturel de Rencontre, UNESCO...) et mettre en oeuvre des partenariats à l'échelle territoriale et extraterritoriales ;
- devenir centre d'interprétation du patrimoine.

Dans le cadre de ce projet et afin d'anticiper la saison prochaine, l'Association a de nouveau sollicité la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour l'attribution d'une aide spécifique au projet de numérisation et de modélisation de l'Abbaye Royale.

Ce projet consiste en une modélisation 3D de l'abbaye et de l'abbatiale du XIIIe siècle, la réalisation de vidéos de promotion du site et de sa restauration numérique. Ces supports permettront d'offrir un parcours de visite sur tablette scénarisée et intégrera des dispositifs en réalité augmentée.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D3-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Le contenu comprend plusieurs phases :

Phase 1

- une numérisation 3D de l'état actuel de l'abbaye et de l'abbatiale doublée de prises de vue par drone
- une restitution 3D de l'abbatiale
- un vidéo-reportage de 1 minute environ mêlant des images en prises de vue réelles (drone) et intégration de la reconstitution 3D de l'abbatiale
- une vidéo "making of" scientifique sur le travail de reconstitution avec interview des membres du comité scientifique

Phase 2

- une restitution 3D de l'église gothique du XIIIe siècle
- un complément de vidéo-reportage avec ces nouvelles modélisations
- un dispositif de réalité augmentée mettant en scène ces modélisations (maquette réelle imprimée en 3D enrichie d'éléments virtuels en 3D)
- un accompagnement à la mise en récit

L'objectif de ce travail est d'offrir aux visiteurs pour 2020/2021, un parcours de visite sur tablette scénarisé à l'intérieur et à l'extérieur de l'Abbaye, mais aussi sur la ville, en intégrant des dispositifs en réalité augmentée. Ce projet fera également l'objet d'une Phase 3 comprenant des modélisations des salles intérieures et des vidéos de scènes de vie en 3D, une expérience de visite numérique complète sur site et dans la ville, le développement d'une application mobile géolocalisée et la mise en place du scénario et l'enregistrement de voix.

Suite à une consultation, l'Association a fait appel à un groupement d'entreprises, issues de Nouvelle-Aquitaine, réunissant :

- AKKA Technologies, laboratoire de hautes technologies spécialisé dans le numérique (Mérignac) ;
- ARCHEOVISION Production, structure privée affiliée au laboratoire Archeovision, unité mixte du CNRS et de l'Université de Bordeaux ;
- SOLIDANIM, studio de production en animation 3D et de contenus audiovisuels innovants (Bordeaux et Angoulême) ;
- HINOV, entreprise de réadaptation sociale spécialisée dans la modélisation 3D et prises de vue par drone (Bordeaux).

Le montant de cette opération s'élève à 81 200 € HT.

Afin d'accompagner l'Association dans la réalisation de cette phase essentielle du projet de développement et de valorisation de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély, la Ville de Saint-Jean-d'Angély prévoit de lui accorder une subvention de 72 040 €, au titre de l'année 2019, correspondant au solde de l'affectation du résultat 2018 de l'EPCC de l'Abbaye Royale.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D3-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

La subvention de 72 040 euros est inscrite à la présente Décision Modificative et intégrée sous forme d'avenant, au regard de l'article 10 de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'Association "Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély".

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de cet avenant ;
- d'autoriser Mme la Maire à le signer,
- d'autoriser le versement de la subvention complémentaire de 72 040 euros à l'association "Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély" pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 22 Contre : 5 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D3-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.